

Notice de Montage : TORA 060457

Pour effectuer un raccordement électrique en toute sécurité (article 2 D.B.T.) :
Veillez à couper l'alimentation générale de l'habitation.

Ce produit est destiné à être installé sur un miroir lumineux ou une armoire de toilette Classe II IP 44

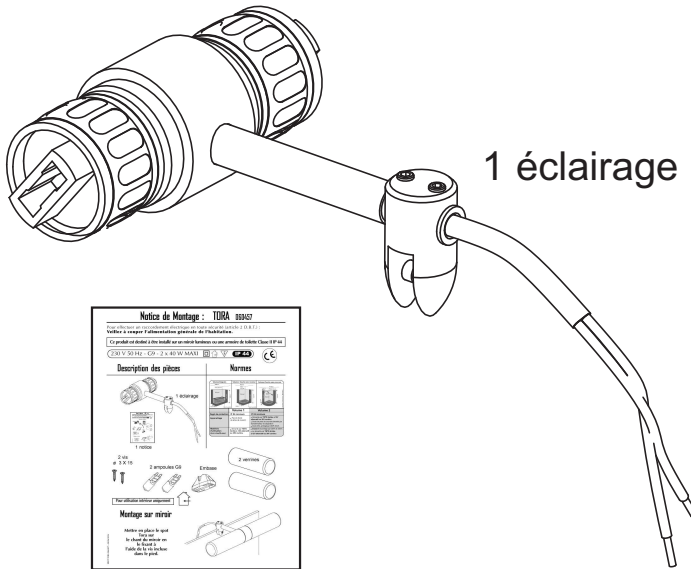
230 V 50 Hz - G9 - 2 x 40 W MAXI



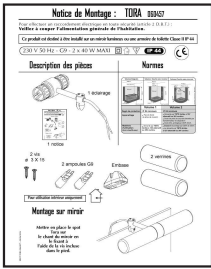
IP 44



Description des pièces



1 éclairage

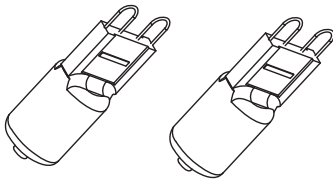
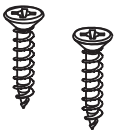


1 notice

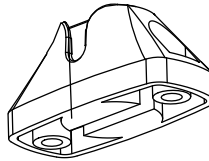
2 vis

Ø 3 X 15

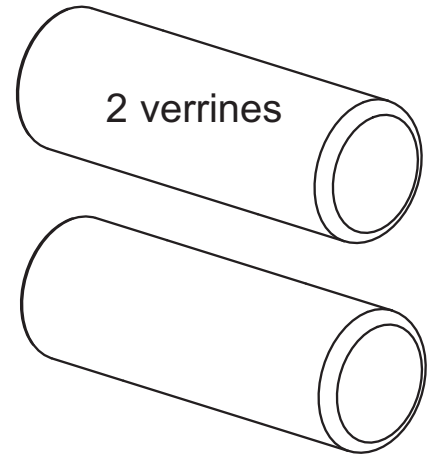
2 ampoules G9



Embase



2 verrines

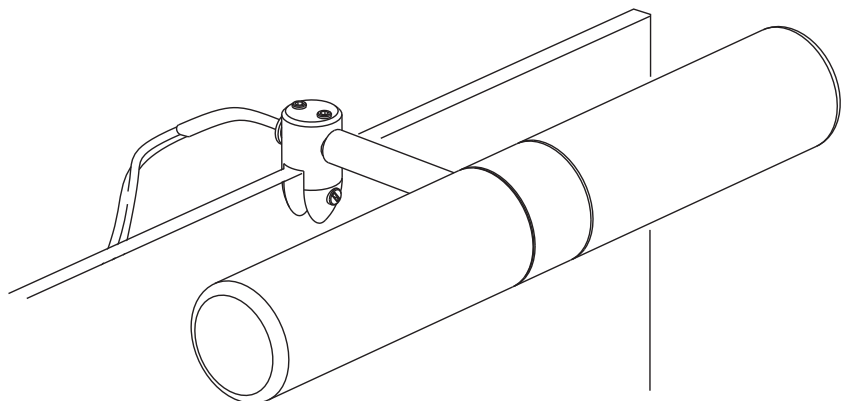


Normes

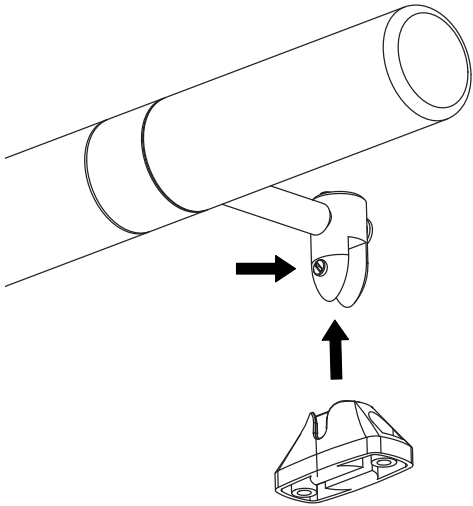
Volumes Baignoire	Volumes Douche avec receveur	Volumes Douche sans receveur
	Volume 1	Volume 2
Degré de protection	IP X4 minimum	IP X4 minimum
Appareillage	<ul style="list-style-type: none"> Pas de Socle de prise de courant. 	<ul style="list-style-type: none"> Alimenté par TBTS limitée à 12V alternatif ou 30V continu Socle de prise de courant alimenté par transformateur de séparation Socle DCL protégé par DDR 30mA
Matériels d'utilisation (hors chauffe-eau)	<ul style="list-style-type: none"> Alimenté par TBTS limitée à 12V alternatif ou 30V continu 	<ul style="list-style-type: none"> Classe II et protégé par DDR de 30mA ou alimenté par TBTS limitée à 12V alternatif ou 30V continu

Montage sur miroir

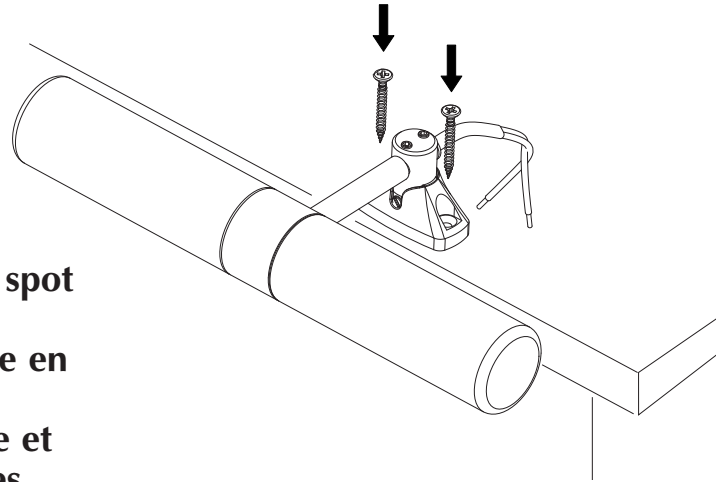
Mettre en place le spot Tora sur le chant du miroir en le fixant à l'aide de la vis incluse dans le pied.



Montage sur chant



Mettre en place le spot Tora sur le chant du meuble en le fixant à l'aide de l'embase et des 2 vis fournies.



Remplacement de la lampe

Veillez à couper l'alimentation électrique général avant remplacement de la source.

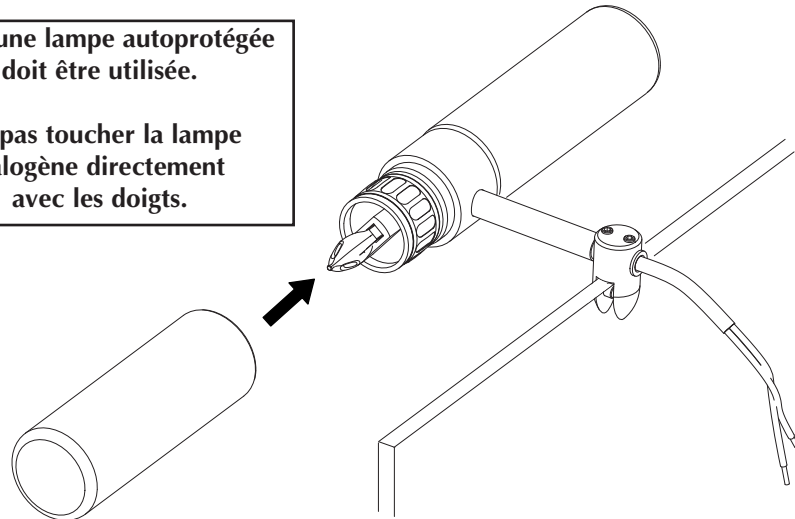


Seule une lampe autoprotégée doit être utilisée.

Ne pas toucher la lampe halogène directement avec les doigts.

Remplacement de l'ampoule halogène par une ayant les mêmes caractéristiques :

230 V - 40 W MAXI Culot G9



Nouvelle réglementation DEEE (déchets des équipements électriques et électroniques)

Un produit marqué du logo poubelle barrée doit être déposé dans un point de collecte.

Il ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

Vous contribuez ainsi à préserver les ressources naturelles et à protéger la santé humaine.

Raccordement électrique

Le raccordement de ce luminaire doit être fait avec un boîtier conservant la Classe II IP 44 ou dans un compartiment accessible uniquement à l'aide d'un outil.

Le raccordement électrique doit être réalisé par un installateur qualifié et agréé en accord avec les règles de sécurité.

Le câble extérieur souple de ce luminaire ne peut pas être remplacé, si ce câble est endommagé, le luminaire doit être détruit.